

Le Préfet de l' Aisne
à
Mesdames et messieurs les maires

Laon, le 17 novembre 2020

Objet : relèvement du niveau de risque influenza aviaire

Depuis plusieurs semaines, certains pays européens ont déclaré des foyers d' influenza aviaire hautement pathogène dans la faune sauvage et dans les élevages de volailles (Pays-Bas, Allemagne, Danemark, Royaume-Uni, et plus récemment Belgique).

L' influenza aviaire hautement pathogène est une maladie animale infectieuse, virale, très contagieuse qui affecte les volailles et les oiseaux.

La France a détecté un premier foyer en Haute-Corse dans le rayon animalerie d' une jardinerie située à proximité de Bastia, suite à la constatation de mortalités anormales parmi les volailles détenues. Les oiseaux ont tous été euthanasiés.

La confirmation de ce premier foyer sur le territoire national et la présence de virus dans la faune sauvage non loin de la frontière française, dans un couloir migratoire qui traverse le territoire métropolitain, justifie de placer l' ensemble du territoire métropolitain en niveau de risque « élevé » à compter du 17 novembre 2020.

En conséquence, les mesures suivantes s' appliquent à l' ensemble des départements de l' hexagone et de la Corse :

- claustration ou protection des élevages de volailles par un filet avec réduction des parcours extérieurs pour les animaux, y compris les volailles de basse-cour ;
- interdiction de rassemblements d' oiseaux (exemples : concours, foires ou expositions) ;
- interdiction des transports et lâchers de gibiers à plumes ;
- interdiction d' utilisation d' appelants.

Des mesures spécifiques de surveillance et de limitation des mouvements autour du foyer de Haute-Corse ont été mises en place immédiatement pour éviter toute propagation. Des investigations sont en cours pour identifier l'origine de la contamination.

Les premiers éléments d'analyse montrent une similitude avec la souche qui sévit actuellement aux Pays-Bas, **laquelle n'est pas transmissible à l'homme. Par ailleurs, il est important de rappeler que la consommation de viande de volailles, foie gras et œufs ne présente aucun risque pour l'homme.**

Le respect strict des mesures de biosécurité dans les élevages de volailles et d'oiseaux et la surveillance accrue des acteurs professionnels (éleveurs et vétérinaires), des particuliers détenteurs d'oiseaux, et des chasseurs sont essentiels pour éviter la propagation de cette maladie animale, qui aurait des répercussions économiques majeures pour la filière volailles.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ziad', with a stylized flourish at the end.

Ziad KHOURY